

GOUVERNANCE

Une gouvernance claire et efficace : Les structures de pilotage et les processus de décision au sein de l'entreprise font partie intégrante des analyses opérées par les investisseurs. Ces points sont fondamentaux pour l'efficacité de l'entreprise, la protection de tous les actionnaires et la transparence du fonctionnement.

Libellé	Critères
Transparence sur la structure capitalistique de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> * Existence d'un reporting extra-financier et RSE : L'existence et la communication au personnel de tels engagements de principes constitue un référent qui est utile sans être suffisant. Tout document d'engagement prend son sens par rapport à la mise en œuvre de plans d'actions associés. * Nombre de réunions annuelles (Conseil d'administration, conseil de surveillance Comité stratégique, d'audit, de rémunération...) * Existence de PV des CA ou CS
Identification des membres du conseil d'administration considérés comme indépendants et critères retenus	<ul style="list-style-type: none"> * Ancienneté des membres * Pourcentage d'administrateurs indépendants
Part de femmes membres dans les instances dirigeantes	<ul style="list-style-type: none"> * Pourcentage d'administrateurs femmes
Taux de participation des membres aux séances	<ul style="list-style-type: none"> * Périodicité des réunions du comité de direction * Taux de participation aux élections au CE
Autre	<ul style="list-style-type: none"> * Présence de salariés dans le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance : la qualité du fonctionnement du CA ou du CS soulève des questions sur l'équilibre de sa composition pour garantir aux actionnaires l'accomplissement indépendant et objectifs des missions
Critères de performance économique et RSE de la société pour le versement des plans de rémunérations incitatives à moyen terme (plan de distribution d'actions et de warrants...)	<ul style="list-style-type: none"> * Actionnariat salarié : L'existence d'un véritable actionnariat salarié proposé équitablement à tous est un gage de stabilité pour l'entreprise.

GOUVERNANCE DU FSI :

Le Conseil d'administration du FSI est composé de quatre représentants des actionnaires et de trois administrateurs indépendants, il décide de tout investissement supérieur à 100 millions d'euros.

Le Comité d'investissement : Il analyse les projets d'investissements élaborés par les équipes du FSI et décide des opérations comprises entre 25 millions d'euros et 100 millions d'euros. Il est présidé par Patricia BARBIZET.

Le comité des nominations et des rémunérations : Il valide le recrutement des cadres exécutifs du Fonds. De plus, il définit les principes de la politique de rémunération ainsi que la représentation du FSI dans les conseils d'administrations. Il est présidé par Denis KESSLER.

Le Comité d'audit et des risques : Il définit la communication de représentants de la société civile, il recommande des orientations au FSI et évalue la politique de gestion des risques et la qualité du contrôle interne. Il est présidé par Denis KESSLER.

- Le Comité d'orientation stratégique (COS) est composé de représentants de la société civile. Il recommande des orientations au FSI et s'assure de la cohérence et des équilibres de son action. Il est présidé par Jean-François Dehecq.

Action spécifique : Le COS poursuit son action spécifique telle que définit par le Président de la République lors de la création du FSO. Ce comité a été voulu original dans sa constitution : des représentants des organisations d'employeurs, des syndicats de salariés représentatifs, des élus et des personnalités qualifiée, ce qui en fait un organe représentatif de la « société civile ».

Double mission : « Développer la doctrine d'investissement du FSI ». A ce titre, le FSI s'attache à faire des recommandations et à promouvoir la doctrine d'investissement du FSI en matière d'investissement socialement responsable » (ISR), et notamment de relations sociales et d'emplois. Cette réflexion se doit d'être permanente, clarifiée et approfondie au fil des expériences.

« Etre le gardien de la cohérence et des équilibres de l'action du fonds ». Cette seconde mission nécessite du recul par rapport aux investissements réalisés ; elle sera au cœur des débats des années à venir.

- Le Comité de surveillance de la Caisse des Dépôts : elle a pour rôle de veiller au contrôle sur les décisions majeures, les orientations stratégiques, les prises de participation, la gestion du Fonds d'Epargne et la vérification des comptes de la Caisse des Dépôts. Elle est composée de treize membres : cinq parlementaires, trois personnalités qualifiées nommées par les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, un représentant du Conseil d'Etat, deux représentants de la Cour des comptes, le Gouverneur de la Banque de France et le Directeur Général du Trésor. Vingt-deux réunions se sont tenues en 2010. Le déploiement du FSI et son intégration au cœur des dispositifs de financement des PME ont fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Commission. De même, ses membres ont veillé aux orientations stratégiques suivies par le FSI et aux études sectorielles menées en 2010. La Commission de surveillance porte également un regard sur l'ensemble de l'offre publique de développement des PME. Elle veille à l'intégration, dans l'offre PME de la Caisse des Dépôts, des attentes, des aspirations et du retour d'expérience des entrepreneurs pour améliorer la lisibilité des produits proposés. Le Président de la Commission de surveillance participe aux travaux du Comité d'investissement du FSI.